

BUREAU D'AGGLOMERATION DU 06 JUILLET 2023 – 14H45

L'an deux-mille-vingt-trois, le six juillet, à quatorze heures et quarante-cinq minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le trente juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (17) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE (jusqu'au point d'information environnement) – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Lionel BOSSIS a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Franck SAVARY

Était absente excusée (1) : Isabelle RIVIERE (à compter du point d'information environnement)

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie MALIDIN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

ORDRE DU JOUR

Partie 1 – Information du Bureau

- ☒ Lieux de séance du Conseil d'agglomération
- ☒ Diagnostic du Plan Familles et Santé et des principales actions
- ☒ Point de situation au CIAS
- ☒ Le quartier de la gare
- ☒ Réhabilitation de la salle de sports intercommunale à Rocheservière
- ☒ Saison d'été de l'animation jeunesse
- ☒ Guide enseignant 2023-2024
- ☒ Inventaire lié à la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)
- ☒ Participation de Terres de Montaigu aux Florales 2024
- ☒ Liaison cyclable La Bernardière-Cugand
- ☒ Semaine Terres d'énAIRgie : présentation du préprogramme
- ☒ Inscriptions aux transports scolaires
- ☒ Accompagnement dans les transports scolaires pour la rentrée 2023
- ☒ Restitution de la synthèse de l'audit des points d'arrêts

Partie 2 – Délibérations du Bureau d'agglomération

- ☒ DEL20230709_01 - Demandes de subvention Fonds vert – Reconversion de la zone industrielle de la Gare à Montaigu-Vendée
- ☒ DEL20230709_02 - Demande de subvention au Département pour l'aménagement des espaces publics et stationnement de l'hôtel d'agglomération et du cinéma
- ☒ DEL20230709_03 - Recours à personnel contractuel
- ☒ DEL20230709_04 - Solution de covoiturage Karos
- ☒ DEL20230709_05 - Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière
- ☒ DEL20230709_06 - Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière
- ☒ DEL20230709_07 - Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière
- ☒ DEL20230709_08 - Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière
- ☒ DEL20230709_09 - Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière
- ☒ DEL20230709_10 - Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière
- ☒ DEL20230709_11 - Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière
- ☒ DEL20230709_12 - Convention de servitude SyDEV – Rue de la Gare – Montaigu-Vendée
- ☒ DEL20230709_13 - Convention d'Objectifs et de Financement CAF
- ☒ DEL20230709_14 - Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
- ☒ DEL20230709_15 - Déploiement de stationnements vélo sécurisés sur les pôles d'intermodalité

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Bureau d'agglomération nomme Monsieur Damien GRASSET en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 8 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

PARTIE 2 – DELIBERATIONS DU BUREAU D'AGGLOMERATION

FINANCES

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens Généraux

DEL20230706_01 – Demande de subvention Fonds vert – Reconversion de la zone industrielle de la Gare à Montaigu-Vendée

Daniel Rousseau informe l'assemblée que, abondé de deux milliards d'euros dans le cadre de la Loi de finances pour 2023, le dispositif Fonds vert est destiné à financer des projets dans trois domaines :

- La performance environnementale ;
- L'adaptation du territoire au changement climatique ;
- L'amélioration du cadre de vie.

Un projet porté par Terres de Montaigu est éligible à ce dispositif celui de la reconversion de la zone industrielle de la Gare – Montaigu-Vendée – Axe 3. Le projet prévoit de faire d'une friche industrielle entièrement imperméabilisée, un nouveau quartier de ville qui intègre les enjeux environnementaux contemporains : faire la ville à pied, renaturer les terrains, supprimer l'îlot de chaleur, créer le lien entre la ville et la nature, gage d'une nouvelle biodiversité, intégrer des programmes privés vertueux. Le projet intègre donc la maîtrise foncière du secteur, la déconstruction et la dépollution de certaines propriétés foncières et la renaturation d'espaces aujourd'hui imperméabilisés.

Le programme de financement de l'Etat « Fonds vert » est ouvert aux projets de recyclage de foncier. Le projet de reconversion de la zone industrielle de la Gare est donc éligible au Fonds vert.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisitions foncières HT	3 699 500 €	Recettes externes (ventes, participation raccordement)	6 611 550 €
Travaux d'aménagement	5 153 440 €	Subvention Fonds vert	1 850 000 €
Frais annexes (études, aléas, etc.)	932 003 €	Autofinancement et emprunt	1 323 393 €
TOTAL DEPENSES	9 784 943 €	TOTAL RECETTES	9 784 943 €

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat une subvention de 1 850 000 € au titre du Fonds Vert pour la reconversion de la friche industrielle de la Gare ; autorise Monsieur le Président à réaliser toutes formalités afférentes à cette demande de subvention.

DEL20230706_02 – Demande de subvention au Département pour l'aménagement des espaces publics et stationnement de l'hôtel d'agglomération et du cinéma

Daniel Rousseau informe l'assemblée que la Ville de Montaigu-Vendée souhaite solliciter auprès du Département de la Vendée une subvention au titre du dispositif « Soutien au développement et à l'attractivité des communes de Vendée », pour le compte de Terres de Montaigu. Le programme d'aides départementales attribue un financement pour le « Logement et l'Aménagement des Communes » dans un objectif d'optimisation de la consommation foncière, de production de logements tout en participant au développement de la qualité du cadre de vie, notamment par la prise en compte des enjeux de mobilité durable.

A ce titre et conformément à ces enjeux stratégiques, les travaux d'aménagement des espaces publics et de mutualisation des stationnements autour des futurs équipements que sont l'extension de l'hôtel d'agglomération et la construction du nouveau cinéma peuvent être subventionnés.

En effet, la réalisation de ces deux nouveaux équipements en centralité répond à la volonté d'un nécessaire développement des services publics et culturels tout en préservant le foncier agricole et en réduisant les déplacements. L'aménagement des espaces publics doit renforcer l'accessibilité des équipements, rationaliser le foncier par un foisonnement des stationnements et améliorer la qualité de vie. Les mobilités seront également renforcées par l'intégration aux espaces publics de nouvelles voies et équipements dédiés aux cycles.

Les travaux d'aménagement de ces espaces publics seront réalisés par Terres de Montaigu. Si la subvention peut être attribuée à l'EPCI de rattachement, seules les communes peuvent être demandeuses de cette subvention. Le financement pourra être directement attribué au maître d'ouvrage Terres de Montaigu au travers une convention tripartite.

Le montant maximal d'aide au titre de l'aménagement d'espace public est de 200 000 € HT.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, prend acte de la délibération de la Ville de Montaigu-Vendée en date du 27 juin 2023 qui sollicite une aide du Conseil départemental au titre de l'aménagement des espaces publics pour le compte de Terres de Montaigu à hauteur de 200 000 € ; autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

MOYENS GENERAUX

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-Président de la Commission Finances et Moyens Généraux

DEL20230706_03 – Recours à personnel contractuel

Daniel Rousseau informe l'assemblée de la nécessité de recourir à des agents contractuels pour pallier les surcroits temporaires ou saisonniers d'activité. Ainsi ce qui suit :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois	Fonction	Durée	Date
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Direction environnement et mobilité – service transport	8 Contrats accroissements temporaires d'activité Art. L. 332-23-1° Temps non complet 15/35	Cadre d'emploi des adjoints d'animation (Cat. C)	Accompagnateurs transport scolaire	15 jours	04/09/2023
Direction des sports – service piscine	Contrat saisonnier Art. L. 332-23-2° Temps non complet 13.6/35	Cadre d'emploi des adjoints techniques (Cat. C)	Agent d'entretien	6 mois	01/07/2023
Direction de la musique	Contrat temporaire d'un emploi Art. L. 332-14 Temps non complet 2/20	Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique (Cat. B)	Chef d'orchestre	12 mois	01/09/2023
Direction de la musique	Contrat temporaire d'un emploi Art. L. 332-14 Temps non complet 11/20	Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique (Cat. B)	Professeur de trompette	12 mois	01/09/2023

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à recourir à des contractuels pour répondre à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité ci-dessus listés ; autorise Monsieur le Président à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte de son niveau de qualification et d'expérience, dans la limite de l'indice brut ci-dessus mentionné ; autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision ; autorise Monsieur le Président à imputer les dépenses y afférant sur les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget.

INNOVATION

Rapporteur : Eric HERVOUET, Président de la Commission Economie, Formation et Innovation

DEL20230706_04 – Solution de covoiturage Karos

Eric Hervouet rappelle que la solution de covoiturage Karos vise à maintenir et développer la pratique du covoiturage sur les trajets domicile-travail pour les salariés des entreprises implantées sur Terres de Montaigu.

Depuis mars 2022, ce projet a fait l'objet d'un groupe de travail avec des entreprises pour conceptualiser la solution, ainsi que d'un travail en Commission Economie, Formation et Innovation. Le projet a été validé par le Bureau d'agglomération du 2 juin 2022.

Les objectifs visés :

- Se doter d'un outil commun pour permettre le covoiturage sur le territoire,
- Offrir un gain de pouvoir d'achat aux collaborateurs des entreprises du territoire (qu'ils y résident ou non) et une diminution de leur impact carbone,
- Réduire un des freins périphériques à l'emploi.

La solution, issue d'un groupe de travail avec 5 entreprises, repose sur un abonnement d'un an à la solution Karos permettant de déployer :

1/ Un accès premium à l'application pour toutes les entreprises du territoire, gratuit et sans engagement (que l'on considère comme un socle commun) pour permettre à tous les employeurs de promouvoir le covoiturage. Il repose sur :

- Un espace « employeur » sur l'application qui permet au collaborateur de se rattacher à son entreprise (cela rassure de se dire qu'on ne covoiture pas avec un inconnu, cela permet à l'entreprise de revendiquer cette action « gain de pouvoir d'achat » pour ses collaborateurs) ;
- 6 mois de trajets offerts pour tous les passagers ;

- Des outils de communication prêts à l'emploi, aux couleurs de Terres de Montaignu (affiche, flyer, mails d'information, vidéos témoignages, etc.).
- 2/ Une offre d'accompagnement à prix réduit pour les employeurs les plus ambitieux (-40% prix grand public) :
- L'accès à un outil de reporting complet ;
 - La garantie retour ;
 - La gestion de places de parking dédiées au covoiturage ;
 - La gestion du forfait mobilité durable ;
 - L'accompagnement de l'entreprise par un consultant mobilité durable ;
- 3/ Un outil de reporting à l'échelle territoriale

Eric Hervouet ajoute que l'effort de Terres de Montaignu pour la mise en œuvre du projet Karos s'élève à 18 000 € TTC pour un an comprenant l'abonnement à la plateforme et les actions de communication associées.

Le bilan de la première année est positif. Depuis septembre 2022, ce sont 47 entreprises engagées, 3 064 inscrits à l'application, 45 071 trajets réalisés et près de 560 000 km évités.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, approuve le maintien de la solution de covoiturage territoriale et autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions permettant d'assurer l'exécution de la délibération.

ECONOMIE

Rapporteur : Eric HERVOUET, Président de la Commission Economie, Formation et Innovation

DEL20230706_05 – Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière
DEL20230706_06 – Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière
DEL20230706_07 – Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière
DEL20230706_08 – Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière
DEL20230706_09 – Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière
DEL20230706_10 – Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière
DEL20230706_11 – Convention de servitude ENEDIS – ZA les Genets – Rocheservière

Eric Hervouet informe l'assemblée que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS a sollicité Terres de Montaignu pour des travaux envisagés à Rocheservière (85620), Zone artisanale Les Genets.

ENEDIS a proposé de régulariser sept conventions avec Terres de Montaignu, portant mise à disposition des parcelles situées à Rocheservière (85620), Les Genets, cadastrées section ZE numéro 204, section ZE numéro 199, section ZE numéro 197 appartenant à Terres de Montaignu.

Ces parcelles seraient destinées à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité, à l'installation d'une ligne aérienne de 400 volts, à l'installation de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ un mètre et dans une bande d'un mètre de large.

(DEL20230706_05) Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise ENEDIS à utiliser la parcelle située à Rocheservière (85620), Les Genets cadastrée section ZE numéro 204 pour installer un poste de transformation de courant électrique ainsi que tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité ; autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous documents se rattachant à ce dossier.

(DEL20230706_06) Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaignu concernant les travaux liés à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique et autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitudes n°DA27/097976 ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

(DEL20230706_07) Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaignu concernant les travaux liés à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique et autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitudes n°DA27/097976 ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

(DEL20230706_08) Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu concernant les travaux liés à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique grevant la parcelle située à Rocheservière (85620) et cadastrée section ZE numéro 199 et autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitudes n°DA27/097976 ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

(DEL20230706_09) Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu concernant les travaux liés à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique grevant la parcelle située à Rocheservière (85620) et cadastrée section ZE numéro 197 et autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitudes n°DA27/097976 ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

(DEL20230706_10) Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu concernant les travaux liés à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique grevant la parcelle située à Rocheservière (85620) et cadastrée section ZE numéro 197 et autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitudes n°DA27/097976 ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

(DEL20230706_11) Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu concernant les travaux liés à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique grevant la parcelle située à Rocheservière (85620) et cadastrée section ZE numéro 199 et autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitudes n°DA27/097976 ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

DEL20230706_12 – Convention de servitude SyDEV – Rue de la Gare – Montaigu-Vendée

Eric Hervouet informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energie de Vendée (SyDEV) a sollicité Terres de Montaigu dans le cadre des travaux relatifs à la distribution publique d'électricité. Les travaux ayant un caractère d'intérêt général, le SyDEV a proposé de régulariser une convention avec Terres de Montaigu, portant autorisation de passage et d'implantation d'un ouvrage de distribution publique d'électricité devant grever la parcelle appartenant à Terres de Montaigu, située à Montaigu-Vendée (85600) et cadastrée section AB numéro 290.

Il précise à l'assemblée qu'il convient donc d'autoriser le SyDEV à encastrer un coffret et/ou ses accessoires notamment dans un mur, un muret ou une façade avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade. Cet ouvrage sera utilisé pour les besoins du service public de la distribution d'électricité et réaliser toutes les opérations afférentes. Cette convention est consentie à titre gratuit.

Il indique à l'assemblée que le SyDEV et son concessionnaire, pourront eux-mêmes ou par des entrepreneurs dûment accrédités, faire exécuter les travaux de construction, surveillance, entretien ou réparation des ouvrages ainsi établis. En cas de travaux sur façade (encastrement), la reprise éventuelle du crépi ou de l'enduit de nettoyage, si cela est nécessaire, sera réalisée.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise le SyDEV à réaliser les travaux liés à la distribution publique d'électricité en autorisant le passage et l'implantation d'un ouvrage de distribution publique d'électricité devant grever la parcelle appartenant à Terres de Montaigu, située à Montaigu-Vendée (85600) et cadastrée section AB numéro 290 et autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous documents se rattachant à ce dossier.

JEUNESSE

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Président de la Commission Jeunesse et Sport

DEL20230706_13 – Convention d'Objectifs et de Financement CAF

Bernard Dabreteau informe l'assemblée que dans le cadre de sa politique enfance Jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales accompagne financièrement les structures d'accueil collectifs de mineurs.

Depuis le 1^{er} Janvier 2019, Terres de Montaigu exerce la compétence jeunesse et avait signé, à ce titre, une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles avec la CAF dont le terme était le 31 décembre 2022. Cette convention permettait à Terre de Montaigu de percevoir une aide de la CAF pour l'ensemble des espaces jeunesse du territoire. Les montants étaient ensuite réaffectés dans le cadre des subventions en prenant en compte les historiques pour chaque association gestionnaire.

Au 1^{er} janvier 2023, le mode de financement de la CAF pour les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs évolue pour passer au Bonus Territoire. Il s'agit désormais d'un montant forfaitaire de 0,47 € de l'heure qui est versé directement aux services gestionnaires. Ce montant est proportionnel au nombre d'heures réalisées par chaque gestionnaire.

En sa qualité de gestionnaire de 5 Espaces jeunesse, la collectivité est invitée à signer une nouvelle Convention d'Objectif et de financement avec la CAF afin de percevoir cette subvention qui s'élèvera à un montant 19 550,98 €.

Chaque gestionnaire associatif percevra ainsi directement le montant de son Bonus.

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le renouvellement de la Convention d'Objectifs et de Financement avec la CAF pour la période de 2023 à 2027 et au besoin signer tous documents nécessaires à l'exécution de la décision.

HABITAT

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

DEL20230706_14 – Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Damien Grasset rappelle à l'assemblée que, par délibération du Conseil Communautaire du 16 novembre 2020, Terres de Montaigu a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades.

Il rappelle également que, par délibération du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2022, Terres de Montaigu a approuvé le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'OPAH et de la PTRE.

A ce jour, 969 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences et 4 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 8 juin 2023.

Le bureau est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTRE					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
PT805	NERRIERE Thomas	Treize-Septiers	Isolation des combles, des rampants, des murs intérieurs et du plancher, menuiseries, VMC, PAC	92 500,53 €	3 000,00 €
PT806	DUVIVIER Aline	Cugand	Isolation mur intérieur (matériaux biosourcés), menuiseries, PAC	39 738, 73 €	3 733,00 €

2 aides pour un montant à payer de 6 733,00 €

Aide à la rénovation des façades					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
FA034	MOINARD Amandine	Montaigu-Vendée (Montaigu)	ITE bardage composite	21 830,04 €	1 000,00 €
FA035	LARDIERE Danielle	Montaigu-Vendée (Montaigu)	ITE finition enduit	24 112,41 €	1 000,00 €

2 aides pour un montant à payer de 2 000,00 €

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

MOBILITE

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

DEL20230706_15 – Déploiement de stationnements vélo sécurisés sur les pôles d'intermodalité

Florent Limouzin informe l'assemblée qu'un plan de déploiement de stationnement vélo sécurisés est projeté pour favoriser l'intermodalité entre le vélo et les autres modes de mobilité que sont : les services régionaux de lignes régulières, les gares et haltes ferroviaires et les aires de covoiturage.

Ce plan de déploiement a identifié plusieurs sites que sont :

Intermodalité vélo	Lieux	Nombre et type de stationnement sécurisé	Nombre de places
Arrêts lignes régulières	Rue de Nantes - Saint-Hilaire-de-Loulay	3 box individuels	6
	Salle Polyvalente - La Boissière-de-Montaigu	3 box individuels	6
	Rue de Bretagne - Rocheservière	3 box individuels	6
	Eglise - Treize-Septiers	3 box individuels	6
	Place Verdon - Saint Philbert de Bouaine	3 box individuels	6
	Sous-total arrêts Lignes Régulières	15 box individuels	30
Halte ferroviaire	Halte ferroviaire - Cugand	4 box individuels	8
	Sous-total Halte Cugand	4 box individuels	8
Aires de covoiturage	Aire - Boufféré	3 box individuels	6
	Aire Espace Ypresis - Saint-Hilaire-de-Loulay	3 box individuels	6
	Aire - La Bruffière	3 box individuels	6
	Sous-total covoiturage	9 box individuels	18

Au total ce plan vise à déployer 28 box individuels pour un total de 56 places de stationnement vélo sécurisées.

Le montant estimatif de ce plan de déploiement est de 88 700 €. Pour assurer le financement de ce projet, Terres de Montaigu sollicitera deux sources de co-financement :

- Le programme Alvéole Plus (programme lancé début 2023)
- La Région des Pays de la Loire au regard de son dispositif visant à la sécurisation des rabattements vers les gares et les points d'accès au réseau Aléop.

Aussi le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Intermodalité vélo	Lieux	Nombre et type stationnement sécurisé	Financement		
			Alvéole	Région	Terres de Montaigu
Arrêts lignes régulières	Rue de Nantes - Saint-Hilaire-de-Loulay	3 box individuels	/	50%	50%
	Salle Polyvalente - La Boissière-de-Montaigu	3 box individuels	/	50%	50%
	Rue de Bretagne - Rocheservière	3 box individuels	/	50%	50%
	Eglise - Treize-Septiers	3 box individuels	/	50%	50%
	Place Verdon - Saint Philbert de Bouaine	3 box individuels	/	50%	50%
Halte ferroviaire	Halte ferroviaire - Cugand	4 box individuels	40%	30%	30%
Aires de covoiturage	Aire - Boufféré	3 box individuels	40%	/	60%
	Aire Espace Ypresis - Saint-Hilaire-de-Loulay	3 box individuels	40%	/	60%
	Aire - La Bruffière	3 box individuels	40%	/	60%

Le bureau d'agglomération, à l'unanimité, approuve le plan de déploiement de stationnements vélos sécurisés sur les pôles d'intermodalité ainsi que le plan prévisionnel de financement associé et autorise Monsieur le Président à solliciter les financements identifiés et à signer tous documents nécessaire à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h20

Le secrétaire de séance
Damien GRASSET

Le Président
Antoine CHEREAU

